

**DECISION DU PRESIDENT N°2025-46**

PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L. 5211-9 et 10
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

**OBJET : AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX DE CREATION ET DE REHABILITATION DES BUREAUX
RH DU MAS DE TASSY**

MARCHE DE TRAVAUX PASSE SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE

**DECRET N° 2024-1217 DU 28 DECEMBRE 2024 RELATIF AU SEUIL DE DISPENSE DE PUBLICITE ET DE
MISE EN CONCURRENCE PREALABLES POUR LES MARCHES DE TRAVAUX**

VU les articles L. 5211-9 et 10 du C.G.C.T. définissant les attributions et les obligations de l'exécutif,
VU la délibération n° 200723/01 du conseil communautaire du 23 juillet 2020 portant délégation d'attributions au
Président et au Bureau communautaire,
VU le Décret n° 2024-1217 du 28 décembre 2024 relatif au seuil de dispense de publicité et de mise en concurrence
préalables pour les marchés de travaux

LE PRESIDENT DÉCIDE :

Article 1 : de signer les avenants aux lots du marché rappelé en objet avec **les entreprises suivantes :**

LOT 1 - Démolition / Maçonnerie / Planchers

SARL GHAFARI RENOVATION
2363A Chemin de Draguignan
83 440 FAYENCE
SIRET : 834 806 192 00029

L'avenant 2 a pour objet la prise en compte de travaux supplémentaires de fourniture et pose de plinthes qui n'étaient pas inclus dans la version initiale du projet, mais dont le rajout s'est révélé indispensable pour garantir une finition soignée et conforme aux normes.

Montant HT initial notifié	37 819.00 €
Avenant N°1 HT	6 000.00 €
Avenant N°2 HT	3 205.00 €
Nouveau Montant HT	47 024.00 €
Nouveau Montant TTC	56 428.80 €

% d'écart introduit par les avenants 1 et 2 : **+24.33%** par rapport au marché initial

LOT 2 - Plâtrerie / Peinture

SARL DL DECO
ZI DE L APIER
LE PLAN OCCIDENTAL
SIRET : 529 633 208 00036

Le présent avenant a pour objet la prise en compte de travaux supplémentaires de certains supports dont l'état nécessitait des préparations supplémentaires non prévues initialement, mais indispensables pour assurer la qualité des finitions.

Montant HT initial notifié	26 883.42 €
Avenant N°1 HT	2 910.00 €
Nouveau Montant HT	29 793.42 €
Nouveau Montant TTC	35 752.10 €

% d'écart introduit par les avenants 1 et 2 : **+10.82%** par rapport au marché initial

LOT 3 - Menuiserie intérieure

EURL BRISSI Jean-Marc
ZA Plan de la Grande Vigne
80 Allée des Griottiers
83440 CALLIAN
SIRET : 492 417 704 00011

Le présent avenant a pour objet la prise en compte de travaux lié à l'ajout d'une main courante suite à la réfection de l'escalier qui s'est avérée nécessaire en cours d'exécution.

Montant HT initial notifié	6 886.00 €
Avenant N°1 HT	410.00 €
Nouveau Montant HT	7 296.00 €
Nouveau Montant TTC	8 755.20 €

% d'écart introduit par l'avenant 1 : **+ 5.95%** par rapport au marché initial

LOT 4 - Électricité / Plomberie / CVC

ETS ROUSTAN
271 chemin de Gaudon
83440 CALLIAN
SIRET : 327 259 396 00023

Le présent avenant a pour objet la prise en compte d'un point lumineux extérieur supplémentaire, ainsi que la modification de deux BAES.

De plus, il s'est avéré en cours de chantier que les liaisons des climatisations des bureaux RH au R+1 devaient être refaites à la vue de leur état découvert après démarrage des travaux

Montant HT initial notifié	17 782.00 €
Avenant N°1 HT	2 813.00 €
Nouveau Montant HT	20 595.00 €
Nouveau Montant TTC	24 714.00 €

% d'écart introduit par l'avenant 1 : **+ 15.82%** par rapport au marché initial

Imputation budgétaire : 2313

Article 2 : En application de l'article L. 5211-10 du C.G.C.T., il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion de l'organe délibérant.

Article 3 : Le Directeur Général des Services et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

A Tourrettes, le 02/12/2025

René UGO

Président



